

Paris, le 20 février 2024

ASA CIRCUIT DE MERIGNAC
Avenue Marcel Dassault
33700 MERIGNAC

M. Le Président

OBJET: Rallye du Saint-Emilion

DATES: Du 10 au 11 mai 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré- règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 20 février 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

155

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Agnès Delarue', written over a light blue rectangular background.

Copie à la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

32ème RALLYE NATIONAL DU SAINT ÉMILION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes traversées par le RALLYE DU SAINT EMILION, que nous pouvons organiser cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, et l'article 6.2. « Reconnaissances » du règlement sera strictement appliqué, notamment : reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = **DÉPART REFUSÉ.**

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.



Rallye du Saint-Emilion
Écurie Ken Daten



PROGRAMME - HORAIRES

PC Course :LES LONGUES REGES – Entreprise de Maçonnerie PASQUON et FILS – 33570 PUISSEGUIN
Parution du règlement : 27 février 2024
Ouverture des engagements : 27 février 2024
Clôture des engagements : Lundi 29 avril 2024 minuit – cachet de la poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire :le 8 et 9 mai de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
Le 10 mai de 9h à 12h Cave coopérative de Puisseguin
Dates et heures des reconnaissances : Mercredi 8 mai de 9h à 18h
Jeudi 9 mai de 9h à 18h
Vendredi 10 mai de 9h à 13h
Vérifications administratives le 10/05/2024 de 14h30 à 19h30 Lieu : Cave Coopérative de PUISSEGUIN
Vérifications techniques le 10/05/2024 de 14h30 à 19h30 Lieu : Cave Coopérative de PUISSEGUIN
Heure de mise en place du parc de départ le 10/05/2024 à 15h Lieu : Cave Coopérative de PUISSEGUIN
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 10/05/2024 à 18h30 Lieu : PC Course
Publication des équipages admis au départ le 10/05/2024 à 20h Lieu : Tableau d'affichage numérique
Publication des heures et ordres de départ le 10/05/2024 à 20h Lieu : Tableau d'affichage numérique
Briefing des pilotes : Briefing écrit remis sous émargement lors des Vérifications Administratives
Départ de : la 1^{ère} Section Cave Coopérative de PUISSEGUIN Samedi 11 Mai 2024 à 9h30 Première
voiture
Arrivée à : Cave Coopérative de PUISSEGUIN à partir de 18h32 Première voiture
Vérification finale le Samedi 10 Mai 2024 à partir de 18h30 Garage PAYNAUD à LUSSAC 33570
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le Samedi 11 Mai 2024 Podium Cave Coopérative de PUISSEGUIN
30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le Samedi 11 Mai 2024 Podium Cave Coopérative de PUISSEGUIN

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac organise le **32^{ème} Rallye National du Saint Émilion** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud** le **14/02/2024** sous le numéro **11** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **155** en date du **20/02/2024**

Comité d'Organisation

Président : Michel SAURUE

Membres : Françoise BOUCHON, Frédéric DUCROCQ, Nathalie MIGNON, Paul-Auguste SAURUE, Frédéric GONGALVES, Gregory PHILIPPEAU, Jean-Claude SOUARES, Michèle PORTE

Secrétariat du Rallye : Françoise BOUCHON 26, Chemin de Cavernes – 33450 SAINT LOUBES

Téléphone : 06.86 45 60 39 - Mail : francoise.cabries@gmail.com

Permanence du Rallye : Le 10 Mai 2024 de 08h00 à 19h30 Cave coopérative de PUISSEGUIN

Le 11 Mai 2024 de 08h00 à 22h00 PC rallye PUISSEGUIN

Organisateur technique

Nom : ECURIE KEN DATEN
Adresse : Mairie de PUISSEGUIN 33570 PUISSEGUIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.Courmontagne Jacques Licence n° 11849
Commissaires Sportifs	M.Fourcade Annie..... Licence n° 15323 M.Jecker Renée..... Licence n° 11119
Directeur de Course Général	M.Lorre Joseph..... Licence n° 10395
Directeurs de Course Adjoint	M.Teillard Laurent..... Licence n° 10182
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	M.Desmoulins Roger.....Licence n° 4799 M.Fralin MichelLicence n° 2149 M. <i>encours</i> Licence n° _____
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M.Carof Jean-Marie Licence n°203852 M.Dam Van Ninh Damien Licence n°114336 M.Devriese Jean-Luc Licence n° 37766 M.Mineur Jean-Louis..... Licence n° 29169 M.Page Jean-LucLicence n° 4727 M.Raymond Jean-Pierre..... Licence n° 12215
Adjoints à la Direction de Course délégués aux Véhicules d'encadrement	M.Baluto Alain.....Licence n° 5998 M.Bluteau DanielLicence n° 2974 M.De Benedetti Serge..... Licence n°220687 M.Delestre Roger Licence n° 25321 M.Schubler Pierre Licence n° 27374
Commissaire Technique responsable	M.Fourcade Alexandre..... Licence n° 28760
Commissaires Techniques adjoints	M.Lafond Bernard Licence n° 14448 M.Larquay SergeLicence n° 8454 M.Sangoignet Jean-Jacques Licence n°288229 M. <i>en cours</i> Licence n° _____ M. <i>en cours</i> Licence n° _____
Médecin chef	M.El Rakaawi Mohamed Licence n°149435
Chargés des relations avec les concurrents Resp.	M.Fourcade Jean-FrançoisLicence n° 8460 M.Chabernaud Gilles..... Licence n° 13554 M.Meyer Michèle.....Licence n° 2979
Chargé des relations avec la presse	M.Quioc Philippe..... Licence n°204054

Chronométrateurs	M.Miklou Serge Licence n° 187567
	M.Zonta Christiane..... Licence n° 45048
	M.en cours..... Licence n° _____
	M.en cours..... Licence n° _____
	M.en cours..... Licence n° _____
	M.en cours..... Licence n° _____
Speaker	M.Marty SteeveLicence n°en cours

NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32ème Rallye National du SAINT EMILION compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2024 **coeff.3**

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine sud 2024

Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine sud 2024

Le challenge les Notes d'or 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le **Tableau d'affichage numérique** (voir Article 3.1.12P) et sur le site : <http://www.asacm.com> l'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Le Vendredi 10/05/2024 de 14h30 à 19h30 Cave de PUISSEGUIN

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **32ème RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION** doit :

- soit se rendre sur le site <https://engagement.ffsa.org> , la feuille imprimée doit être expédiée

au secrétariat du rallye avec le montant de l'engagement (**chèque à l'ordre de « ECURIE KEN DATEN » encaissé après le rallye**) sauf si virement effectué.

- soit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) avant le **29 avril 2024 à minuit**, accompagnée du montant de l'engagement.

* Adresse du secrétariat du rallye : Françoise BOUCHON 26, Chemin de Cavernes – 33450 SAINT LOUBES

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 420 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 840€ (x 2)
- **Réduction** : pour les équipages complets (pilote et co-pilote) licenciés ASACM 1004 : **360€**
(30€ ORGANISATEUR et 30€ ASACM) Contrôle aux vérifications administratives.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye, si le nombre d'engagés était inférieur à :
50 VOITURES.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le **présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le Tableau d'affichage numérique** : <https://bit.ly/3tPgrHu> ou QR Code :



3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. L'ordre de départ initial sera celui figurant dans le règlement standard des rallyes.

Pour la deuxième section l'ordre des départs sera établi selon le classement provisoire après la dernière ES courue de la 1ère section, hors pénalités routières.

En cas d'impossibilité, sera pris en compte le classement provisoire après l'ES précédente et ainsi de suite.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu au road book.

Piquetage interdit sur le parking de la cave.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance.

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - o 1 ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - o 2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} RALLYE NATIONAL DU SAINT EMILION représente un parcours de **211,530 km.**

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte **9 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **110,760 km.**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7-.....	PETIT PALAIS et CORNEMPS- LUSSAC10.890 KM
ES 2-5-8	ST CIBARD– Côtes DE FRANCS - TAYAC11.530 KM
ES 3-6-9	MONBADON - PUISSEGUIN.....	14.500 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Mercredi 8 mai de 9h à 18h

Jeudi 9 mai de 9h à 18h

Vendredi 10 mai de 9h à 13h

6.5.2. Piquetage des cordes

Toutes les cordes seront piquetées et les piquets matérialisés. Lors des reconnaissances l'emplacement des marqueurs de corde sera matérialisé au sol (point de peinture).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix sont cumulables.

Primes d'arrivée	Place			
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement Scratch	800	500	300	
Classement Groupe				
Moins de 6 partants	250			
De 6 à 10 partants	250	150		
Plus de 10 partants	250	150	100	
Classement Classe				
Moins de 6 partants	210			
De 6 à 7 partants	420	200		
De 8 à 10 partants	420	200	100	
Plus de 10 partants	420	200	100	50
1 ^{er} Equipage 100% féminin	420			

COUPES Des coupes récompenseront :

- Les trois premiers équipages du classement général.
- Le premier de chaque GROUPE.
- Le premier de chaque CLASSE
- Le premier équipage 100% féminin

Chaque équipage classé et présent à la remise des prix recevra des produits du terroir (vins)

Les chèques seront envoyés par courrier la semaine qui suit.

La remise des prix se déroulera le : **Samedi 11 MAI 2024** au podium d'arrivée sur le site de la cave coopérative de PUISSEGUIN environ 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.